



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MERCREDI 22 JUILLET 2025

Séance du 22 juillet 2025, l'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, VOUILLON Benoît, CHEVRIER Océane, NESME Eric, CHARNAY Julien et Lionel GELIN

Excusés : /

Convocation : Vendredi 18 juillet 2025

Affichage : Vendredi 18 juillet 2025

Secrétaire de séance : Marie-Pierre RAVEAUD

ORDRE DU JOUR

- Approbation dernier PV
- Voirie : planning travaux voirie communautaire et communale – point sur les travaux forestiers
- SIRTOM : aménagement des placettes : point sur la situation
- Bâtiments communaux – Matériel
- Cimetière
- Défibrillateur et BIPS d'alerte
- Scolaire : Délibération reconduction de la convention de délégation de transport scolaire
- Projet Installation de panneaux photovoltaïques sur la station de traitement – Achat tablette – point sur les encours réseau d'AEP
- Questions diverses

Approbation PV séance du 25-06-2025 :

Voirie

La cour de M. COUSTAURY, propriétaire de la maison en bas du chemin de Chantalouette, est inondée à chaque pluie. Les travaux de canalisation d'eaux pluviales prévus en septembre seront avancés pour assurer à M. COUSTAURY la jouissance paisible de ses extérieurs pendant cet été. A minima, la pose des glissières sera faite et le reste des travaux pourra suivre à la rentrée si l'entreprise BALLAND ne dispose pas d'assez de temps pour réaliser l'ensemble des travaux.

Par ailleurs les canalisations d'eaux pluviales de la place du Poilu devront également être réalisées dans les prochains jours pour éviter une nouvelle pénétration des eaux dans le garage de M. ANDRE. L'entreprise BALLAND a programmé les travaux pour cette fin de semaine.

Les autres travaux de voirie chiffrés par l'entreprise BALLAND devront être planifiés au calendrier afin d'organiser la fin de l'année de notre employé communal également missionné sur d'autres travaux notamment pour les emplacements poubelles et des travaux sur les ouvrages du réseau d'eau.

Les travaux de voiries communautaires seront réalisés par la société THIVENT fin septembre et 1^{ère} semaine d'octobre sur le chemin du Chien Pendu, aux Jannauds, et à Vauzelles.

Les arrêtés de circulation seront pris en conséquence, une information en amont pourrait être bienvenue concernant la circulation interrompue sur le chemin du Chien Pendu.

Après l'adressage réalisé en 2021 le Conseil avait répondu favorablement à la demande de M. MOINECOURT afin de renommer l' « impasse des Lagunes » en « Chemin du Vallon de Nurux ». A ce jour cette dénomination n'est pas connue par les navigateurs GPS. Est-ce que toutes les démarches auprès des organismes ont été réalisées après le changement de dénomination ? Mme RAVEAUD a fait les démarches nécessaires. Il faudra s'assurer que les données apparaissent au cadastre dans quelques mois.

M. Frédéric BONNETAIN nous a fait part d'une demande pour numéroter l'appartement qui est sous l'hôtel avec le numéro 20 bis, l'hôtel étant à ce jour au numéro 20, il n'y a pas de boîte aux lettres prévue pour l'appartement qui aujourd'hui est occupé par ses salariés. Concernant les 2 gîtes du Saint Cyr il semble qu'il n'y ait pas de numéro non plus. Mme le Maire demande à Mme RAVEAUD de gérer ces demandes relatives à l'adressage.

SIRTOM : aménagement des placettes – point sur la situation

M. CHORIER présente le projet de réorganisation globale des points de collecte des poubelles avec une vraie réflexion sur les aménagements à réaliser pour qu'ils soient pérennes et une diminution du nombre de points de collecte. Au final 5 voir 6 points de collecte seront à réaménager avec des acquisitions de terrain à prévoir afin que la commune dispose pleinement du foncier sur les emplacements en question. Les points de collecte des Bruyères, des Jannauds, des Champs, de Longuebise, de Vicelaire le Haut, et les 3 de la rue centrale seront supprimés et regroupés sur d'autres points à proximité.



RECAPITULATIF pour 1 placette de regroupement

Clôture Bloc béton

Devis S Balland 2436.00 ttc
Employé communal 8h à 20.00 = 160.00 ttc

TOTAL = 2596.00 euros TTC

Clôture Poteaux bois

Devis S Balland 852.00 ttc
Employé communal 8h à 20.00 = 160.00 ttc
Estimatif Bois = 500.00 ttc

TOTAL = 1512.00 euros TTC

BUDGET estimatif pour 5 sites

5 x 2500.00 = 12500.00 euros ttc plus achat des terrains

5 x 1500.00 = 7500.00 euros ttc plus achat des terrains

Dans l'ensemble le Conseil municipal valide le projet, et suggère de :

- Voir s'il est possible de remplacer les 12 bacs jaunes qui seraient au point de regroupement du bourg par une colonne pour les emballages.
- D'envisager et de chiffrer la fermeture des emplacements qui seront aménagés avec des claustras afin de préserver un visuel agréable.

M. CHORIER affine le dossier pour le prochain conseil municipal, Mme le Maire a pris contact avec les propriétaires pour proposer l'acquisition des terrains.

Longverne : Le propriétaire de la parcelle AI 183 est d'accord pour céder une partie de la parcelle à la commune. Un bornage aux frais de la commune sera nécessaire, et la haie sera replantée après les travaux.

Vicelaire : RDV avec le propriétaire de la parcelle AT 192 début août afin de discuter des modalités d'acquisition ou de convention.

Millade : Un courrier a été adressé aux propriétaires afin de proposer l'acquisition par la commune de la parcelle AH 76.

Bâtiments communaux - Matériel

Mme le Maire présente une candidature pour la location du logement au-dessus de l'école qui va se libérer mi-août. Le Conseil émet un avis favorable.

Les canisses ont été installées sur le grillage du City stade. Le rendu est satisfaisant. Il pourrait être envisagé d'en mettre sur toute la longueur du terrain de boules. L'avis du Conseil est sollicité, il émet un avis favorable.

L'aire de jeux est en attente de livraison.

Le récupérateur d'eaux de pluies a été installé. Il manque à ce jour le raccordement électrique. Nous attendons l'électricien cette semaine, après quoi l'association Les Florales aura le feu vert pour utiliser l'eau récupérée.

Concernant les travaux entrepris par la Communauté de communes sur le bâtiment ex-Forêt Sciage à Longverne, la livraison de chantier a été émise sous réserve avec quelques ajustements notamment au niveau électrique. Une communication sera préparée par la Communauté de Communes à la rentrée afin de promouvoir les bâtiments auprès des professionnels.

Cimetière

Mme le Maire rappelle qu'après la procédure de reprise de concession il convient maintenant de procéder à l'exhumation des tombes et à leur mise à nu.

Plusieurs devis avaient été réalisés l'année dernière auprès de 3 prestataires avec des différences de prix significatives.

Il est nécessaire aujourd'hui de réactualiser ces devis et d'envisager la réalisation des travaux dans les prochains mois. Pour rappel, la somme inscrite au budget 2025 a été votée à 20 000 € et 35 tombes ont été listées. Il sera nécessaire de prioriser les interventions et d'étaler les travaux sur 2 ou 3 années. Des rendez-vous seront pris avec l'entreprise BRIDAY- MILLET et la MARBRERIE D'ANCELLE pour un chiffrage de la totalité des travaux à réaliser.

Le Conseil suggère dans un deuxième temps de réévaluer le prix des concessions afin de financer en partie le coût de ces travaux.

Défibrillateur et BIPS d'alerte

Mme le Maire présente au Conseil 2 devis de la société SCHILLER,

- L'un pour une maintenance ponctuelle sur le défibrillateur qui sera valable un an chiffré à 251 € HT
- L'autre pour la reprise de l'ancien défibrillateur et la mise en place d'un nouvel appareil accompagné du contrat d'assistance pour 3 ans chiffré à 820 € HT.

Mme le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE de procéder à l'acquisition d'un nouveau défibrillateur**
- **ACCEPTE le devis de la société SCHILLER pour un montant de 820 € HT avec la 1^{ère} année de maintenance offerte**
- **ACCEPTE le coût de la maintenance pour la 2^{ème} et 3^{ème} année à 104 € HT /an**
- **DONNE POUVOIR à Mme le Maire ou ses adjoints pour signer toute pièce utile pour mener à bien cette décision.**

Vote 11 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Mme le Maire rappelle au Conseil la demande de subvention déposée auprès du Département dans le cadre du dispositif d'aide aux communes des Centres de Première Intervention d'incendie et de secours pour financer l'achat de 6 bips d'alerte et d'un détecteur de CO.

Nous avons reçu un courrier nous autorisant à engager les dépenses. Toutefois ce courrier ne préjuge pas de la décision d'attribution d'aide qui sera prise par le département prochainement. Ce dossier n'étant qu'une formalité, Mme le Maire propose d'engager les dépenses. M. THOMAS Baptiste propose de voir si le défibrillateur pourrait entrer dans une catégorie de ce dispositif.

M. Thomas B. fait mention de nids de guêpes et de frelons qui étaient présents dans le mur de l'église. Les pompiers sont également intervenus pour un nid de frelons à Villars.

Scolaire : Délibération reconduction de la convention de délégation de transport scolaire

Chaque année la Région nous demande de délibérer sur la reconduction de la convention de délégation du transport scolaire. Cette reconduction sera faite dans les mêmes termes que celle en vigueur à ce jour.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE de reconduire la convention de délégation de transport avec la région pour l'année scolaire 2025-2026.**
- **DONNE POUVOIR à Mme le Maire ou ses adjoints pour signer toute pièce utile pour mener à bien cette décision.**

Vote 11 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Eau - Projet installation de panneaux photovoltaïques sur la station de traitement – Achat tablette – Point sur les encours réseau d'AEP

Schéma Directeur AEP :

La rédaction du schéma directeur est maintenant achevée. Le document liste de manière très complète les actions qui devront être conduites par la commune dans les prochaines années.

Il recense toutes les dépenses à prévoir ainsi que les éventuelles subventions auxquelles la commune pourra prétendre. M. CHORIER rappelle que les chiffres repris dans le SDAEP ne sont pas toujours justes et sont parfois à notre désavantage mais le document reste un bon support pour planifier les travaux sur les 15 /20 prochaines années.

Prix de l'eau :

Le schéma directeur et l'interprétation des données a conduit le cabinet SECUNDO à nous proposer d'augmenter le prix de l'eau de manière exponentielle, à savoir 2 augmentations consécutives de 0.65 ct/m³ et 0.60 cts/m³ sur 2026 et 2027 pour assurer le financement de l'entretien du réseau et les travaux à venir notamment le raccordement des sources des Vernes et leur remise en exploitation. Si la commune reconnaît l'utilité du travail du cabinet SECUNDO, elle ne suivra toutefois pas à la lettre toutes les prescriptions. Un travail de simulation est entamé afin de proposer des augmentations du prix de l'eau potable régulières mais acceptables pour les administrés.

Les agences de l'eau sont de plus en plus sélectives pour accorder l'octroi de subvention, le 12^e programme pour les travaux AEP 2025-2030 mentionne une obligation à pratiquer des tarifs suffisants afin de pouvoir prétendre aux aides financières.

Il est nécessaire d'étudier ce programme en détail. C'est un document assez dense mais nous pouvons d'ores et déjà se dire que les financements vont être de plus en plus difficiles à obtenir.

Dans ce cadre, Mme le Maire demande à M. CHORIER de préparer de nouvelles simulations de révision du prix de l'eau, et d'établir un rapport listant le prix de l'eau sur les communes de la CCSCMB et sur les communes voisines.

Périmètres de Protection des Captages :

Malgré la clôture de ce dossier la commune a l'opportunité de rachat d'une parcelle à proximité directe des sources de Dompierre les Ormes qui n'avait pu aboutir à l'époque. Le propriétaire sera recontacté prochainement. La sécurisation du foncier à proximité des sources reste toujours une priorité pour sécuriser les accès et les interventions.

Tablette pour l'employé communal :

M. Thomas B. a reçu un nouveau devis d'un montant de 700 € TTC pour une tablette durcie. Il pense qu'il est possible de trouver un matériel correspondant à nos attentes pour un coût moindre. Un devis réactualisé sera demandé.

Panneaux photovoltaïques sur la station de traitement :

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïque est exposé au Conseil par M. THOMAS B. afin d'alimenter les batteries des pompes à soude. Cela évitera à l'agent communal de les démonter 1x/mois pour les mettre à charger au local communal. Un dispositif de dosage autonome demandé par l'ARS pourrait alors être installé en même temps et serait alimenté par la production de ces panneaux.

Compteur de production des sources :

Le compteur destiné à mesurer la quantité d'eau prélevée sera installé à la rentrée.

Un rendez-vous est pris avec la SAUR le 25/07/2025 pour faire le point sur les maisons alimentées par leur réseau.

Visite du réservoir :

Une date sera programmée sur fin juillet / début août de cette année, un sondage par Doodle sera proposé au conseil. Il pourra y avoir plusieurs jours de visite pour répondre aux disponibilités de chacun.

Questions diverses

Une déclaration de piégeage a été signée par Mme le Maire autorisant M.David DUPOIZAT à piéger les ragondins.

Un planning pour vider les poubelles à St Cyr est établi parmi les conseillers pour pallier aux congés de l'agent communal. Une confirmation par mail sera renvoyée.

Point sur l'éolien, une réunion avec le maire de Matour est prévue à la fin de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain Conseil est fixé au 16 septembre 2025.

Marie-Pierre RAVEAUD,
Secrétaire de séance



Laure FLEURY,
Maire



